



Février 2012

EDITORIAL

Le mot du Président



Au 23 janvier 2012, votre CROPP est modifié :

- P. Niemczynski, président,
- E. Leroux, vice-présidente,
- G. Soulier, trésorier,
- C. Landréa, secrétaire générale.
(plus de détails en page 2)
- S. Lefaiivre, membre suppléant,
- 3 postes vacants.

Sommaire :

Page 1 : le mot du Président...

Page 2 : Modifications au sein du Bureau, du Conseil, des commissions.

Page 3 : élections du 25 mai 2012.

Page 4 : Lettre POD – RSI et PAM...

Mouvements au Tableau

en annexe : répertoire des professionnels

Notre site : www.onpp.fr

Chers Confrères, Chères Consoeurs,

Je suis très fier que vous m'ayez élu deux fois, votre représentant au Conseil Régional de l'Ordre et tout autant par mes pairs comme président de ce Conseil. Nous avons mis en place cette structure régionale, que certains d'entre nous redoutaient et que d'autres attendaient. Nous avons bousculé, pour certains, des habitudes qui tenaient peu compte de l'environnement professionnel ni des missions et des obligations d'une profession de santé.

Nous avons conforté les autres dans cette approche. Ceci a été fait dans un souci de protéger les patients que nous sommes tous nous-mêmes un jour ou l'autre, ainsi que dans un souci de protéger notre profession à long terme. Ces missions sont complètement sous la responsabilité du Conseil de l'Ordre.

La difficulté de cette tâche n'est pas seulement mesurable en heures de travail. Elle est bien sûr dépendante de sa répartition dans une équipe qui travaille dans le même sens. Un climat conflictuel est un frein à la dynamique souhaitable. J'espère que la prochaine équipe sera soudée dans un travail qui rejoint celui que nous avons commencé. Je remercie profondément ceux qui ont assumé leur responsabilité jusqu'au bout. Gilles Thibault de Beauregard en était, à la hauteur de son engagement depuis 35 ans pour notre profession. Je remercie aussi notre secrétaire administrative pour sa conscience professionnelle.

Je ne me représenterai pas aux prochaines élections car les projets ne peuvent se faire qu'avec le dynamisme de l'envie ; pour ma part, je veux consacrer celui-ci aux projets du Collège Français d'Études en Podologie qui, je l'espère, apportera beaucoup aux professionnels et à la profession.

Je souhaite que la prochaine équipe travaille dans un climat serein et dans le respect des patients, de notre déontologie et des professionnels

Pierre NIEMCZYNSKI

Attestation d'inscription dite « définitive » : Nous vous avons parlé l'année dernière d'attestation définitive d'inscription au Tableau ; elle n'est définitive que de nom ; en effet, **annuelle est plus approprié** ; elle ne sera pas automatiquement délivrée chaque année à partir de 2013.

Pour 2012, notre secrétaire administrative procède actuellement aux demandes sur notre base de données TOP2P ; l'Ordre national donne son aval ; il vous fait alors parvenir l'attestation. **Par la suite** c'est votre région qui vous la délivrera **sur simple demande écrite ou systématiquement** suite à des modifications de situation (changement cabinet principal, par exemple).

Notre secrétaire administrative est susceptible de vous demander une pièce manquante au dossier ou un document à réactualiser comme **l'attestation de paiement** de votre assurance en RCP pour l'année en cours (à demander à votre compagnie d'assurances – si copie à certifier « conforme à l'original »)

Si vous deviez ne pas recevoir votre attestation d'inscription 2012 dans les prochains mois, nous vous remercions de le signaler au secrétariat du CROPP Auvergne 0473908258 ou contact@auvergne.cropp.fr



Le Conseil Régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues a le regret de vous faire part du décès de Monsieur Gilles Thibault de Beauregard, membre du Bureau et du Conseil depuis sa création en 2006 et membre actif de la profession depuis toujours notamment par son implication syndicale.

Confrère attentionné, à l'écoute, Gilles a été par sa gentillesse et sa droiture un membre apprécié du Conseil.

Nous nous associons à la peine de sa famille et tenons par ces quelques lignes à lui rendre hommage.

Les modifications au sein du Conseil, de la Formation restreinte et des commissions sont les suivantes :

Pierre NIEMCZYNSKI , président, Elisabeth LEROUX, vice-présidente, Gérard SOULIER, trésorier, Céline LANDREA, secrétaire générale, Sylvie LEFAIVRE, premier suppléant, 3 postes vacants.

La Formation Restreinte : Céline LANDREA - Elisabeth LEROUX - Pierre NIEMCZYNSKI - Gérard SOULIER

Les commissions permanentes :

Commission de Conciliation

Céline LANDREA
Elisabeth LEROUX
Pierre NIEMCZYNSKI
Gérard SOULIER

Commission Dérogations

Sylvie LEFAIVRE
Elisabeth LEROUX
Pierre NIEMCZYNSKI
Gérard SOULIER

Rapporteur : P. NIEMCZYNSKI

Rapporteur : Elisabeth LEROUX

Les autres commissions :

Commission Communication

Pierre NIEMCZYNSKI
Gérard SOULIER

**Commission Inscription au
Tableau et contrats**

Céline LANDREA
Sylvie LEFAIVRE
Elisabeth LEROUX

Commission Solidarité

Céline LANDREA
Elisabeth LEROUX
Pierre NIEMCZYNSKI

Rapporteur : P. NIEMCZYNSKI

Rapporteur : C. LANDREA

Rapporteur : P. NIEMCZYNSKI

ELECTIONS DES CONSEILS REGIONAUX – RAPPEL

les membres du Bureau du CROPP Auvergne au 23/01/2012 sont :
Céline LANDREA, Elisabeth LEROUX, Pierre NIEMCZYNSKI, Gérard SOULIER

Le CROPP Auvergne au 23/01/2012 est composé de 4 titulaires et 1 suppléant :
Céline LANDREA, Elisabeth LEROUX, Pierre NIEMCZYNSKI, Gérard SOULIER et Sylvie LEFAIVRE

* les mandats des membres sortants en 2011 iront jusqu'en 2012 (sont concernés Céline LANDREA et Pierre NIEMCZYNSKI)

*Suite à la démission d'un membre titulaire le 10/10/11, le mandat d'Elisabeth LEROUX (sortant en 2012) va jusqu'en 2015.

*Suite au décès d'un membre titulaire le 13/01/12, le mandat de Gérard SOULIER (sortant en 2012) va jusqu'en 2015.

* le mandat de Sylvie LEFAIVRE va jusqu'en 2015.

Vous aurez donc à élire 2 conseillers régionaux titulaires et 3 conseillers régionaux suppléants.

ELECTIONS DES CONSEILS REGIONAUX - APPEL A CANDIDATURES - 25 MAI 2012

L'Ordre des pédicures-podologues a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Les conseils régionaux ont été élus le 18 mai 2006, renouvelés par tiers le 16 mai 2008 puis le 2 avril 2009. Aujourd'hui, nous appliquons les dispositions du décret N°2010-199 du 16 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales stipulant que les conseillers sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Ainsi, en application de la loi, le 25 mai 2012, tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre éliront leurs conseillers régionaux. Pour la région Auvergne, vous êtes invités à élire 2 conseillers régionaux titulaires et 3 conseillers régionaux suppléants.

Les membres sortants en 2012 sont : Céline Landréa, Secrétaire générale ; Pierre Niemczynski, Président,

Envoi et date limite de la candidature : **25 avril 2012 - 18h00**

Sont éligibles tous les pédicures-podologues enregistrés au tableau de l'Ordre avant le 25 mai 2009, inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de cotisation. Les praticiens ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire les rendant inéligibles à la date des élections et ne pas être inscrits au casier judiciaire n°2.

Les candidatures (sur papier libre), **signées** sont à adresser au Conseil régional de votre lieu d'exercice par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé, **avant le mercredi 25 avril 2012 18 heures** à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues - Région Auvergne
1bis, avenue de la République - 63100 CLERMONT FERRAND

Permanences : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 16h45
exceptionnellement le mercredi 25 avril 2012 de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 18h

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. **Vous pouvez y joindre une profession de foi signée.** Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

L'élection :

sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 25 mars 2012 et à jour de cotisation. Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du CROPP Auvergne à partir du 23 mars 2012 et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 31 mars 2012.

Le vote aura lieu soit par correspondance, et dans ce cas les bulletins de vote seront dirigés vers une boîte postale, soit sur place, au siège du conseil régional entre

11 heures et 13 heures, le 25 mai 2012

Vous recevrez en temps voulu le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Le dépouillement sera public, vous êtes invités à y assister.

CPAM et Lettre POD : Devant les difficultés rencontrées par certains d'entre nous pour obtenir leur agrément auprès des CPAM, le CROPP a adressé un courrier aux quatre caisses de notre région compte tenu de l'arrêté du 6/05/2011 qui abroge certains points de la convention nationale.

En effet, Le Conseil d'Etat a jugé illicites les dispositions de l'article 2-2 de la Convention subordonnant la prise en charge des soins de prévention et des lésions des pieds des personnes diabétiques à des conditions de diplômes, d'expérience professionnelle et de suivi de formation professionnelle.

Les CPAM répondent qu'elles sont dans l'attente de la parution d'une décision de l'UNCAM précisant ou modifiant les conditions de formations requises pour la facturation d'un POD précisées à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels. Donc, patience... *voir aussi Repères 19 page 2*

www.onpp.fr à la rubrique **Actualités**, vous trouverez **le guide pratique de la sécurité**, des informations sur **la prescription électronique et le Développement Professionnel continu (DPC)** ; **le guide de la CNIL...**
Mais aussi des infos **sur le RSI et PAM** : *ce qu'il faut savoir avant le 31 mars 2012.*

PETITES ANNONCES :

- Cession **sur VICHY** : renseignements auprès d'Anthony PELLE – 0470979530
PV sur les trois derniers chiffres d'affaires.
- remplacement maternité **sur EBREUIL**: du 7 au 28 mai et à compter de juillet 2012 - renseignement Aude Dumignard 0619188927
- Cession **sur MOULINS** : près cathédrale – renseignements auprès de Yollande DESMOULES - 0470206340.

MOUVEMENTS DU TABLEAU : du 1er décembre 2011 au 31 janvier 2012

Transfert en région (arrivées) :

- Yoan GAVALDA (Languedoc-Roussillon) à Domerat (03), collaborateur
- Benoît SIMON-LABRIC (Languedoc-Roussillon) à Brassac-les-Mines (63), titulaire
- Julie ROCHER (Rhônes-Alpes) au Puy-en-Velay (43), collaborateur

Radiations au Tableau de l'Ordre :

- Brigitte BOREL-VERCESI – Issoire

Transferts en région (départs) :

- Pauline MALLEJAC en Bretagne

Créations de cabinets principaux :

- Michel DESPALLE à La Tour d'Auvergne (63)
- Yoan SIMON-LABRIC à Brassac les Mines (63)

Fermetures de cabinets :

- Michel DESPALLE à Clermont-Fd

Cession cabinets :

- Moulins : rachat Nathalie CYPICARZ-LEPRETRE du cabinet de Gilles Thibault de Beauregard.
- Moulins : rachat Olivier SAGE du cabinet d'Eliane Perrin-Vallon.
- Clermont-Fd : Installation Guillaume LINQUE au 62 rue Bonnabaud (quartier des Salins)

Les bureaux du CROPP Auvergne seront fermés les

10 avril au 13 avril inclus
(semaine de Pâques)

du 6 août au 24 août inclus

CROPP Auvergne

1bis avenue de la République - 63100 CLERMONT-FD
T 04.73.90.82.58 – email : contact@auvergne.cropp.fr

Permanences **lundi au jeudi** de 8h30 à 12h30 - 13h15 à 16h45
(nouveaux horaires)

exceptionnellement jusqu'à 18 heures, le 25 avril 2012
Secrétaire administrative : Catherine COULON